



## INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 20 novembre 2019

### Déploiement du PAQTE en Charente-Maritime Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

La politique d'ambition pour les entrepreneurs et les entreprises mise en place par le Gouvernement doit s'accompagner du développement d'une responsabilité sociale et territoriale du monde économique. Au niveau national, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est deux fois et demie supérieur au reste du territoire, quel que soit le niveau de diplôme.

Un tel enjeu de cohésion nationale nécessite l'engagement du Gouvernement, des collectivités, des associations mais aussi des entreprises.

Cette mobilisation de toute la Nation a un objectif premier : reconnaître que tous, en particulier les jeunes issus de des quartiers populaires, sont une formidable énergie pour le pays et une formidable opportunité pour la France.

L'ambition est d'affirmer cette mobilisation sur tous les territoires prioritaires. **Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises** est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués.

Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le Gouvernement pour un pacte ciblé, partagé et à fort impact :

- Sensibiliser : les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième ;
- Former : en favorisant l'accès à l'alternance ;
- Recruter : de manière non discriminatoire ;
- Acheter : de manière plus responsable et inclusive.

La responsabilité de l'Etat est d'accompagner la mobilisation et de faciliter la mise en œuvre des actions des entreprises signataires. Ainsi, **le secrétaire général de la préfecture, chargé de l'administration de l'État dans le département, signera avec 21 entreprises, sociétés, établissements ou fédérations, ce pacte, pour une durée de 3 ans :**

**Judi 21 novembre 2019, à 16h00, salle Jean Moulin, à la préfecture.**

***La presse est cordialement invitée à cette signature.***

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

**L'État en Charente-Maritime**  
Suivez l'actualité des services sur @prefet17  
 